

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL
ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS (MTDSRI)**

SECRETARIAT GENERAL

Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation (CEPSE)

**RAPPORT DE PERFORMANCE 2020
DU MINISTERE DU TRAVAIL,
DU DIALOGUE SOCIAL ET DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

Mars 2021

Sommaire

Liste des sigles et acronymes.....	3
Mot de Monsieur le Ministre	5
Introduction	5
I. Présentation du ministère	9
1. Attributions et organisation du MTDSRI.....	9
2. Les objectifs et priorités du ministère.....	11
3. Le budget du MTDSRI gestion 2020.....	12
II. Performances réalisées en 2020	14
A. Programme Gouvernance du marché du travail	14
1) Bilan général et résultats	14
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus	17
3) Exécution budgétaire du Programme	22
B. Programme Protection sociale des travailleurs	27
1) Bilan général et résultats	27
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus	28
3) Exécution budgétaire du Programme	32
C. Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	34
1) Bilan général et résultats	34
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus	34
3) Exécution budgétaire du Programme	40
III. Analyse des contraintes	42
IV. Perspectives	43
Conclusion	46

Liste des sigles et acronymes

ACBEP	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics de l'Etat
ANACMU	Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
BIT	Bureau International du Travail
CASE	Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques
CSS	Caisse de sécurité sociale
CPM	Cellule de passation des marchés
CEPSE	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CHST	Comité d'hygiène et de sécurité au travail
CIT	Conférence internationale du Travail
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNES	Confédération nationale des employeurs du Sénégal
CNLS	Conseil national de lutte contre le Sida
CNP	Conseil national du Patronat
COSRISS	Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale
DASMO	Déclaration annuelle sur la situation de la main-d'œuvre
DRP	Demande de renseignement et de prix
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
DPS	Direction de la Protection sociale
DRI	Direction des Relations avec les Institutions
DRTOP	Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
DMTA	Direction du Matériel et du Transit administratif
DGTSS	Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des dépenses
EMN	Entreprises multinationales
HCCT	Haut Conseil des Collectivités territoriales
IRTSS	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire
IPRES	Institution de prévoyance Retraite du Sénégal
IPM	Institution de prévoyance maladie
IPS	Institution de Prévoyance sociale
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
LFR	Loi de finances rectificative
LFI	Loi de finances initiale
MTDSRI	Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions
CCNI	Convention collective nationale interprofessionnelle
ODD	Objectifs de développement durable
OFNAC	Office national de lutte contre la corruption
OIT	Organisation internationale du Travail
PTA	Plan de travail annuel

PSE	Plan Sénégal Emergent
PNOSUP	Politique nationale d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle
PPTD	Programme pays pour le travail décent
PAP	Projet annuel de performance
RAC	Revue annuelle conjointe
SST	Santé et sécurité au travail
SGG	Secrétariat général du Gouvernement
SRPD	Service des Relations publiques et de la Documentation
SONATEL	Société Nationale des Télécommunications
SYGECTRA	Système de gestion des contrats de travail
SYGIET	Système de gestion de l'immatriculation des entreprises et des travailleurs
SYGMAP	Système de gestion des marchés publics
SYGERAM	Système de gestion des rapports mensuels
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
SOSTE	Système pilote d'observation et de suivi du travail des enfants
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TDR	Termes de références



Mot de Monsieur le Ministre

En mettant en œuvre, depuis 2014, le Plan Sénégal Emergent, matrice référentielle des politiques publiques pour réaliser l'émergence horizon 2035, notre pays a fait de grandes performances en termes de croissance et de progrès économique et social. Le Ministère de Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions y a contribué de façon très particulière durant l'année 2019, une année marquée par d'importants résultats participant à concrétiser l'engagement du Président de la République et de son Gouvernement de la placer sous le sceau d'une « **année sociale** ». Nous traduisons ainsi en actes la projection énoncée dans le Rapport de performance de 2019 de notre département, de « **consolider les acquis et de nous attaquer aux nouveaux défis, en accélérant notre marche résolue vers l'émergence économique et sociale de notre pays** ».

Cependant, l'année 2020 a vu l'irruption de la grave pandémie de la Covid-19 avec ses troubles socio-économiques d'une rare violence qui ont fortement remis en cause toutes les prévisions et provoqué des réaménagements dans l'exécution des programmes et projets.

C'est ainsi que, pour faire face à la crise, le Sénégal a adopté un Programme de résilience économique et sociale, couplé par la suite à une réadaptation de l'exécution de la phase 2 du PSE en un Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) du PSE.

C'est dans un tel contexte que le Ministère a entrepris des actions et activités spécifiques, allant dans le sens de la volonté de l'Etat de sécuriser les emplois en soutenant les entreprises et les salariés : élaboration de l'avant-projet de l'ordonnance n°001-2020 du 08 Avril portant sur les dérogations au licenciement et au chômage technique, adoption et mise en œuvre d'un plan d'intervention de l'Administration du travail, appui aux structures déconcentrées en produits de protection et de lutte contre la propagation du virus, élaboration et large diffusion d'un guide sur la prévention de la Covid-19 en milieu de travail, campagnes de sensibilisation avec les organisations de travailleuses et de travailleurs etc.

Ce contexte inédit n'a pas empêché pour autant le département d'exécuter l'essentiel des projets inscrits dans son plan de travail annuel 2020 en conformité avec ses missions de veille au respect de la législation sociale, au renforcement de la paix sociale, à l'amélioration

du taux de couverture de la protection sociale des travailleurs, à la lutte contre l'évasion sociale ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique de coordination des activités du Gouvernement et des Institutions de la République. Le tout sur la base d'une gestion accès sur l'approche budget-programme, à travers les trois Programmes que sont : le Programme Gouvernance du marché du travail, le Programme Protection sociale et le Programme Pilotage, coordination et gestion administrative.

Il convient de préciser que si le Ministère a pu conduire de front cette double démarche, intégrer les nouvelles contraintes nées de la situation de pandémie à ses prévisions initiales, il le doit en très grande partie à la grande détermination, à la proactivité, à l'inventivité et aux gros efforts des hommes et des femmes qui le composent et qui se retrouvent dans ses différents services et directions.

C'est l'occasion pour moi de leur renouveler mes félicitations et encouragements. Je les invite à poursuivre cet effort collectif pour qu'ensemble nous continuions à faire face aux défis qui nous interpellent.

J'adresse également des remerciements appuyés à nos partenaires sociaux, techniques et financiers et leur témoigne mon entière disponibilité pour poursuivre et enrichir nos bonnes relations fondées sur le souci permanent d'une prise en charge correcte des défis auxquels nous sommes confrontés.

Il en est ainsi car j'ai conscience que relever ces défis impose de faire appel à une synergie collective et un engagement soutenu de part et d'autre pour l'édification « d'un Sénégal de tous et pour tous ».

**Le Ministre du Travail, du Dialogue social
et des Relations avec les Institutions**

Monsieur Samba SY

Introduction

Les interventions du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions s'inscrivent en droite ligne des orientations stratégiques et axes prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale de notre pays pour atteindre un développement humain, fondé sur une croissance forte et durable pour éradiquer la pauvreté à l'horizon 2035.

Le PSE vise l'émergence dans la solidarité et la promotion d'un Etat de droit. Il est de ce fait le cadre de mise en œuvre des engagements internationaux, notamment, les Objectifs de Développement durable (ODD) adoptés par la communauté internationale et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

S'inscrivant dans cette dynamique, le Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions met en œuvre une politique qui s'articule autour de la promotion du travail décent, en se fondant sur les piliers que sont les droits fondamentaux au travail, le dialogue social et la protection sociale. Le département a conçu une démarche qui concourt à la promotion d'un environnement des affaires attractif, à la valorisation du travail et des ressources humaines, à la paix sociale, à l'amélioration du taux de couverture de la protection sociale, avec son extension aux travailleurs de l'économie informelle, à la réduction de l'évasion sociale, à l'amélioration de la coordination et du suivi des relations entre l'Exécutif et les Institutions.

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une paralysie de l'économie nationale avec une perturbation des prévisions initiales et de toutes les autres mesures systématisées dans le PAP 2 du PSE et, par ricochet, des actions prioritaires de notre département. Face à cet environnement national et international particulièrement difficile, le Gouvernement a mis en œuvre un Programme de résilience économique et sociale destiné à soutenir les ménages et les différents secteurs de l'économie nationale impactés par la pandémie de la Covid-19 en vue de contenir les effets de celle-ci et de faciliter la relance de l'activité économique à travers le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP 2A) du PSE.

Ainsi, si la réforme budgétaire marquée par le basculement en budget-programme, en vigueur depuis le 1er janvier 2020, vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique et la transparence budgétaire tout en inscrivant l'action publique dans une démarche de performance, sa mise en œuvre a subi les contrecoups de la pandémie de Covid-19 en entraînant

une réallocation des ressources budgétaires dans le sens d'assurer une plus grande résilience à notre économie nationale.

C'est dans ce contexte si particulier que notre département a poursuivi ses différentes actions adossées à une vision fondée sur celle du PSE : « **Un travail décent pour tous les travailleurs, facteur de stabilité sociale et d'émergence économique** ».

Le présent rapport apparaît comme un document de synthèse des résultats réalisés par les Programmes du département, au cours de l'année 2020, tout en faisant le point sur l'exécution des budgets.

Il est structuré autour de quatre parties portant respectivement sur la présentation (attributions, organisation, objectifs et priorités, ressources) du ministère, les résultats obtenus en 2020 par chaque Programme, l'analyse des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, les perspectives et les recommandations.

I. Présentation du ministère

1. Attributions et organisation du MTDSRI

Conformément au décret n°2020-2213 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, le Ministre prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du travail, du dialogue social et des relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines.

Au titre du Travail et du Dialogue social, il représente l'Etat au sein des organismes internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale. Il a une mission de conception, de préparation de la législation du travail et de contrôle de son application.

Le Ministre veille à la qualité des relations professionnelles entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de protection du travailleur et de promotion de la compétitivité de l'économie.

Il est garant du libre exercice des droits syndicaux et des autres principes et droits fondamentaux au travail, conformément aux engagements internationaux du Sénégal. Il est l'interlocuteur des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs pour favoriser le dialogue social, impulser la négociation collective entre ces deux catégories d'acteurs sociaux et veiller à la mise en œuvre du *Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique* évoqué dans le PSE.

Il met en œuvre une politique de couverture sociale des travailleurs, assure la tutelle technique des Institutions de Prévoyance sociale et veille à la bonne gouvernance administrative, technique et financière desdites institutions.

Au titre des Relations avec les Institutions, il apporte son concours aux ministres concernés pour la préparation et le suivi des débats à l'Assemblée nationale, au Haut Conseil des Collectivités territoriales et au Conseil économique, social et environnemental sur les projets de textes qui sont présentés par le Gouvernement.

En collaboration avec le Secrétaire général du Gouvernement, il assure une liaison permanente entre la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales et le Conseil économique, social et environnemental en vue de faciliter l'organisation des débats.

En liaison avec le Ministre chargé des Affaires étrangères, il entretient des relations avec les institutions parlementaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, des autres régions d'Afrique et de l'Union africaine. Il suit la mise en place des institutions parlementaires de l'Union africaine.

Concernant l'organisation du MTDSRI, elle résulte des dispositions du décret n° 2020-2100 du 1^{er} novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

Le MTDSRI comprend :

➤ **Le Cabinet et les services et organismes rattachés**

- l'Inspection interne ;
- la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- le Haut Conseil du Dialogue social ;
- le Service des Relations publiques et de la Documentation.

➤ **Le Secrétariat général et les services rattachés**

- la Cellule de Passation des marchés publics ;
- la Cellule des Affaires juridiques ;
- la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- La Cellule du Genre et de l'Equité ;
- le Bureau des archives et de la documentation ;
- le Bureau du courrier commun.

➤ **Les services centraux et déconcentrés.**

Les directions du Ministère sont la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI) et la Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement (DAGE).

La DGTSS comprend des services centraux (la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles, la Direction de la Protection sociale et la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes), des services rattachés (Inspection médicale du Travail et Bureau administratif et financier) et des services déconcentrés (Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale, Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale de Rufisque, Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche industrielle de Dakar et Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone économique spéciale).

➤ **Les organismes sous tutelle : les Institutions de Prévoyance sociale (IPS)**

Le MTDSRI exerce une tutelle technique sur les Institutions de prévoyance sociale qui assurent la gestion des régimes obligatoires de sécurité sociale des salariés régis par le Code du travail et par le Code de la Marine marchande : la Caisse de Sécurité sociale (CSS), l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO).

➤ **Les partenaires sociaux**

Les partenaires sociaux sont les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de travailleurs, qui sont les acteurs du dialogue tripartite, à côté du Gouvernement.

➤ **Les organisations d'employeurs**

Les organisations d'employeurs sont des acteurs de premier plan du monde du travail participant activement aux rencontres de consultations, de discussions et de négociations organisées dans les entreprises au sein des branches professionnelles et au niveau intersectoriel, avec ou sans l'intervention de l'Etat. Les organisations d'employeurs les plus représentatives, sur la base de l'enquête de 1998, sont le Conseil national du Patronat (CNP) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES).

➤ **Les organisations de travailleurs**

Les centrales syndicales de travailleurs répertoriées au niveau national sont au nombre de vingt-trois (23). La représentativité des centrales syndicales de travailleurs se fait sur la base des élections générales de représentativité qui doivent se tenir tous les cinq (05) ans. Comme pour le patronat, les organisations les plus représentatives sont dorénavant les interlocutrices privilégiées du Gouvernement et des autres acteurs du dialogue social et de la négociation collective.

2. Les objectifs et priorités du ministère

L'objectif global poursuivi par Lettre de Politique sectorielle du MTDSRI est de « **contribuer à l'émergence économique par la promotion du travail décent et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises** ».

Cet objectif s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- Amélioration de la gouvernance du marché du travail ;

- Renforcement de la protection sociale des travailleurs ;
- Amélioration du pilotage institutionnel du secteur.

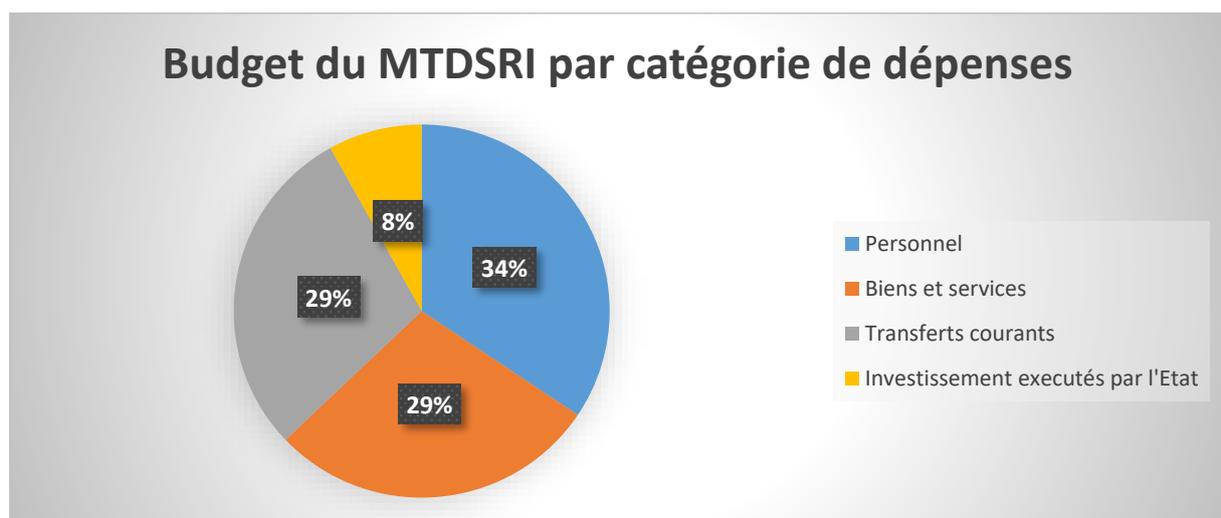
A chacune de ces orientations correspond un programme qui opérationnalise la politique sectorielle. Les programmes retenus sont :

- Programme 1 : Gouvernance du marché du travail ;
- Programme 2 : Protection sociale des travailleurs ;
- Programme 3 : Pilotage, coordination et gestion administrative.

3. Le budget du MTDSRI : gestion 2020

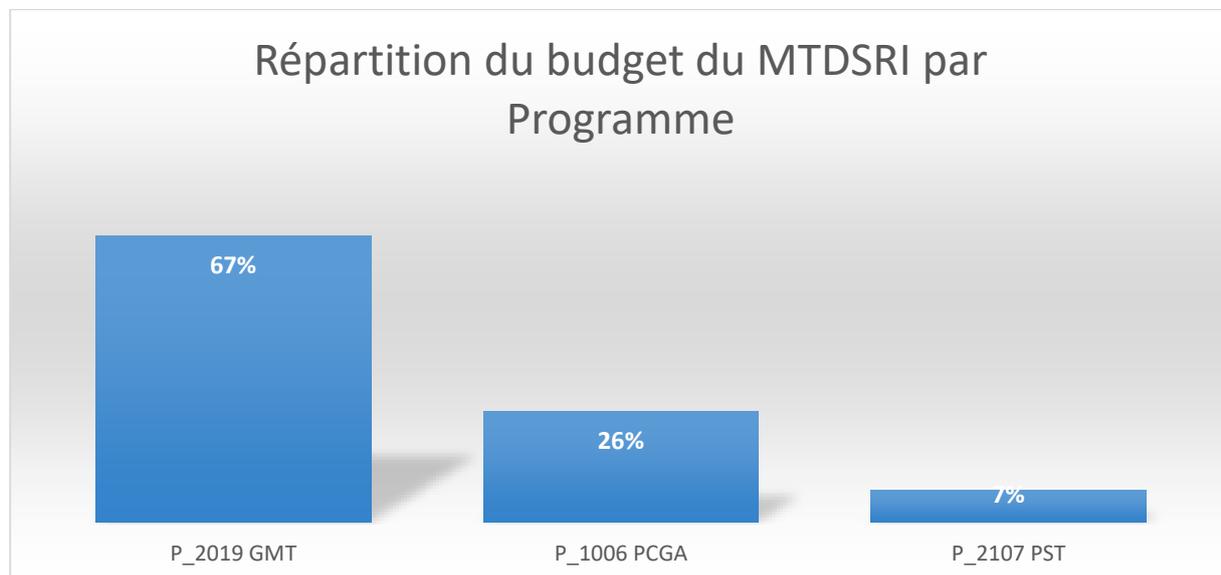
Le budget du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, pour la gestion 2020 est de trois milliards six cent un million neuf cent vingt-huit mille deux-cent-vingt (3 601 928 220) FCFA contre trois milliards trois cent quatre millions trois cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt (3 304 335 780) FCFA, en 2019, soit une hausse de deux cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-cent-quarante (297 594 440) FCFA en valeur absolue et 9% en valeur relative. Ceci s'explique d'une part, par une baisse des dépenses hors personnel de 27 608 000 FCFA, par rapport à 2019, et d'autre part, par une hausse de 325 200 440 FCFA des dépenses de personnel.

La répartition de ce budget par catégorie de dépenses et par programme est illustrée dans les graphiques suivants :



L'essentiel du budget du ministère, en 2020, est constitué par les dépenses de personnel qui représentent 34% contre 28%, en 2019, les dépenses de biens et services qui représentent 29%

contre 33%, en 2019 soit une baisse de 4%, les dépenses de transferts courants qui représentent 29% contre 30%, en 2019, soit une baisse de 1%. Donc, il n'y a que 8% du budget qui est affecté à l'investissement contre 9%, en 2019, soit une baisse de 1%.



Le Programme Gouvernance du marché du travail (PGMT) est doté de 67% des crédits du département, en 2020 ; le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative est doté de 26% et le programme Protection sociale des travailleurs représente 7% du budget. Ce déséquilibre budgétaire entre les programmes s'explique par le fait que le PGMT regroupe en son sein, outre une direction générale, deux directions et les services déconcentrés, les transferts alloués au Haut Conseil du Dialogue social ainsi que les subventions dédiées aux centrales syndicales de même que la dotation au titre de la prime de lutte contre l'évasion sociale.

Ce budget a connu des variations de **285 500 000 FCFA**, d'où des crédits réservés de **2 644 682 492 FCFA** qui sont engagés, liquidés, ordonnancés entièrement, pris en charge à hauteur de **99,63%** et payés à **91,26%**.

II. Performances réalisées en 2020

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid-19 qui a fortement impacté la réalisation des activités prévues dans le cadre des plans de travail annuels des différents programmes. Néanmoins, le MTDSRI a pu obtenir plusieurs résultats qui ont été rendus possibles par la mobilisation de ressources financières à travers les allocations budgétaires des différents programmes du département. Les performances réalisées s'apprécient donc dans une certaine mesure à l'aune de la juxtaposition sur les prévisions initiales d'actions et d'activités de riposte face à la crise.

A. Programme Gouvernance du marché du travail

Ce programme a pour objectif de redynamiser le dialogue social et la négociation collective, de renforcer le cadre et les moyens d'intervention de l'administration du travail et d'améliorer le système d'information sur le marché du travail.

1) Bilan général et résultats

Durant l'année 2020, le programme a connu des résultats satisfaisants dans chacune de ses composantes.

➤ Dialogue social et négociation collective

L'exercice 2020 est marqué par un bond qualitatif dans les domaines du dialogue social et de la négociation collective.

L'entrée en vigueur de la nouvelle Convention collective nationale interprofessionnelle (CCNI), de nouvelles conventions sectorielles et des nouveaux barèmes de salaires dans le secteur privé a généré de nouveaux avantages sociaux pour les travailleurs. En plus du renforcement de leur pouvoir d'achat, les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que la protection sociale des travailleurs ont été consolidés.

De même, le rapport général consacré au traitement des cahiers de doléances des centrales syndicales, publié en avril 2020, a fait ressortir les progrès accomplis par notre système national de dialogue social, dans les secteurs privé et public. Les résultats des négociations générales et sectorielles attestent, en effet, d'importants acquis concernant la promotion du dialogue social et de la négociation collective, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le renforcement

du cadre juridique et institutionnel ainsi que la protection et le soutien aux entreprises nationales.

La gestion des conflits collectifs de travail a souvent, aussi, connu des succès sanctionnés par des procès-verbaux de conciliation sous la conduite de la DRTOP, ce qui a permis de consolider globalement un climat social stable, comme en attestent les différents baromètres sociaux produits durant l'année.

➤ **Système d'inspection du travail**

Le système d'inspection du travail reste, globalement, satisfaisant au regard des résultats affichés sur l'exercice 2020.

En effet, une nette progression a été constatée, au fil des ans, concernant le nombre d'entreprises contrôlées, même si le contexte de la pandémie risque d'inverser la tendance.

Les conflits individuels de travail donnent lieu à plus de procès-verbaux de conciliation que de non conciliation.

On peut aussi relever la consolidation du droit syndical, à travers les élections de délégués du personnel supervisées par les inspections du Travail et de la Sécurité sociale.

La promotion de la sécurité et santé au travail a, aussi, connu une certaine avancée avec notamment l'installation de nombreux comités d'hygiène et de sécurité au travail.

➤ **Réforme de la législation du travail**

La réforme du Code du Travail a pour ambition de moderniser le Code du Travail et de promouvoir la création d'emplois décents. Le processus de réforme du cadre juridique des relations de travail, marqué par plusieurs étapes importantes, a été enclenché.

Le rapport du consultant a fait l'objet de partage et de validation, dans le cadre d'un atelier tripartite auquel ont participé les partenaires sociaux et les ministères concernés. D'importantes recommandations ont été adoptées de même que les points de réformes prioritaires.

➤ **La lutte contre les pires formes de travail des enfants**

L'année 2020 devrait constituer une année charnière dans la consolidation des acquis en matière de lutte contre le travail des enfants, en ce qui concerne notamment l'appropriation de la lutte par les partenaires nationaux, à travers le renforcement des capacités des acteurs (organisations

d'employeurs, de travailleurs et de la société civile) et surtout le développement d'outils d'intervention et de suivi du travail des enfants dans le secteur informel dont les premiers jalons ont été posés en 2019.

Cependant, l'agenda a été perturbé par les restrictions d'ordre budgétaire et celles liées à la tenue d'ateliers et de manifestations publiques, étant donné que la majorité des activités requiert la participation de partenaires extérieurs. Toutefois, la phase préparatoire a pu être réalisée avec la disponibilité des termes de références des activités.

En plus, la Cellule du Genre et de l'Équité a pris une part active dans l'élaboration du plan de retrait des enfants de la rue sous l'égide du Ministère en charge de la femme, en février 2020.

On peut, aussi, noter la participation à l'atelier sous régional de renforcement des capacités nationales en analyse des données sur le travail des enfants et le travail forcé, tenu en janvier 2020, à Abidjan, et ayant regroupé dix pays francophones d'Afrique de l'Ouest et deux d'Afrique du Nord.

➤ **Suivi du marché du travail**

L'Administration du travail, à travers la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes (DSTE), a confirmé sa position centrale dans la production de données statistiques sur le marché du travail.

Le rapport annuel des statistiques du travail de 2019, publié en 2020 retrace les informations relatives à la situation des entreprises et des emplois, à la garantie des droits des travailleurs, au dialogue social, à la gestion des relations professionnelles ainsi qu'à la protection sociale.

Le traitement des données de l'exercice 2020 transmises par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale se poursuit par les soins de la DSTE.

Un rapport sur l'impact de la Covid-19 en milieu de travail a été produit, édité et distribués aux ministères et aux partenaires sociaux.

Un rapport sur l'emploi salarié est élaboré sur la base des supports de collecte composés de la « déclaration annuelle de la situation de la main-d'œuvre » (DASMO) et du « bilan social ».

➤ **Le renforcement des capacités logistiques de l'Administration centrale et des IRTSS**

Pour faire face, efficacement, aux enjeux et défis imposés par le marché du travail, des crédits ont été utilisés pour accroître les moyens d'intervention de l'Administration du travail.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE), tous les services centraux et certains services déconcentrés ont reçu des matériels informatiques et des dotations exceptionnelles en carburant pour leur permettre d'améliorer leur mobilité.

Par ailleurs, la réaffectation des crédits en lien avec le contexte de la pandémie a permis de doter les services centraux et régionaux en équipements de protection individuelle et collective (masques de protection, thermo flashes, flacons de gel hydro alcoolique, spray, désinfectants hydro alcooliques, distributeurs de gels).

2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités du programme sont ainsi présentés :

➤ L'instauration des mécanismes de traitement, de suivi et d'évaluation des cahiers de doléances

Le rapport général de 2019 sur le traitement des cahiers de doléances a été partagé avec les partenaires sociaux.

Concernant la synthèse des cahiers de doléances de 2020, elle n'a pas été faite car les centrales syndicales n'ont pas pu déposer leurs cahiers de doléance.

➤ La promotion de la négociation collective

Il a été procédé à la vulgarisation des dernières conventions collectives signées (presse, enseignement privé, sécurité privée, du pétrole-gaz et de la CCNI).

De surcroît, pour le secteur du transport des hydrocarbures une CMP a été mise en place par arrêté n° 7561 en date du 11 mars 2020.

La poursuite des travaux de la CMP dans le secteur de la boulangerie programmée en fin décembre 2020, n'a pas été réalisé, car ayant coïncidé avec la tournée nationale de vulgarisation de la nouvelle réglementation du secteur de la boulangerie organisée par la Fédération nationale des Boulangers du Sénégal.

➤ La lutte contre le travail des enfants

Les activités envisagées dans ce cadre n'ont pas été réalisées du fait de la Covid-19. On peut en citer :

- la mise en place d'outils d'intervention et de suivi du travail des enfants dans le secteur informel ;
 - l'élaboration des rapports périodiques de l'OIT, du comité des droits de l'homme et du département d'Etat américain sur la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ;
 - l'organisation de la journée mondiale contre le travail des enfants 2020 ;
 - le renforcement des capacités des partenaires nationaux dans la lutte contre le travail des enfants ;
 - l'évaluation du plan cadre national 2012-2017 de lutte contre le travail des enfants et l'adoption d'un nouveau plan d'action pour l'horizon 2021-2024.
 - la tenue d'un atelier de formation des inspecteurs et contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale sur la collecte et le traitement de données sur les pires formes de travail des enfants dans les servitudes domestiques, le travail agricole et le transport urbain ;
 - la mise en place d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants (SOSTE) dans les régions (atelier de partage avec les IRTSS et rapport sur le SOSTE).
- **L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE)**

Les restrictions du fait de la pandémie de la COVID-19 n'ont pas permis la tenue de l'atelier pour la finalisation du processus d'évaluation du PNSSEE1 et la poursuite des travaux.

➤ **La promotion des Normes internationales du Travail (NIT)**

Le rapport sur les conventions non ratifiées et les recommandations de 2020 a été élaboré et transmis en février 2020.

En plus, le rapport sur les conventions ratifiées de 2020 a été élaboré mais du fait de la pandémie la transmission initialement prévue en septembre 2020, a été reportée.

Il s'y ajoute que la convention n°190 et la Recommandation n°206 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail ont été soumises en janvier 2020.

➤ **L'élaboration et la mise à jour de certains textes d'application du Code du Travail**

Certains textes d'application ont été revus et les avant-projets sont disponibles. Il s'agit :

- du décret n° 62-017 du 22 Janvier 1962 fixant l'échelle des peines de simple police applicables aux auteurs des infractions aux dispositions du Code du Travail ;

- du décret n°63-118/MFPT/DTSS du 19 février 1963 fixant les formes et modalités d'établissement du contrat et de l'engagement à l'essai ;
- de l'arrêté général n° 5254 I.G.T.L.S./A.O.F du 19 juillet 1954 relatif au travail des femmes et des femmes enceintes et toutes dispositions contraires.

Pour l'élaboration de certains textes d'application du Code du Travail, il a été jugé plus cohérent de poursuivre la réflexion dans le cadre du processus de réforme du Code du Travail. Toutefois, vu le contexte, l'avant-projet du décret sur l'embauche des travailleurs étrangers a été élaboré.

➤ **L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation des agents de l'administration du travail**

L'avant-projet de rapport de recensement des besoins en formation est disponible, cependant les restrictions liées à la pandémie de la Covid-19 n'ont pas permis la poursuite des travaux (déterminer les axes de la formation et valider son plan).

➤ **La revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage**

Il était prévu d'organiser un atelier d'évaluation du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage et d'élaborer des projets de décret le révisant. Mais ceux-ci n'ont pas été réalisés du fait de la pandémie.

➤ **La réforme du Code du Travail**

L'atelier tripartite de partage du cabinet chargé de l'évaluation du Code du Travail, s'est tenu le 03 mars 2020 à l'hôtel Radisson Blue de Dakar ; et le rapport de l'atelier a été partagé avec les acteurs.

L'atelier de validation des pistes de réforme du code du Travail s'est tenu le 18 décembre 2020 à l'hôtel Résidences Mamoune.

➤ **La Production du rapport annuel des statistiques du travail de 2019**

Le rapport annuel des statistiques du travail 2019 est élaboré, disponible et diffusé.

➤ **L'enquête nationale sur l'emploi salarié**

Les DASMO et bilans sociaux ont été collectés par les ITSS et transmis au niveau central. Cependant, en raison de la Covid-19, le choix a été porté sur les supports 2017/2018. Les documents collectés ont aussi été exploités par un comité technique dirigé par le DSTE.

➤ **La dématérialisation de la procédure d'enregistrement du contrat de travail**

Aucun des résultats initialement prévus n'a été atteint, notamment concernant l'élaboration et la validation des TDR et du cahier des charges du consultant, la sélection et la prestation du consultant ainsi que la pré-validation du rapport diagnostic, le benchmarking au niveau national et international, les TDR pour la réalisation de la plateforme et le cahier des charges du consultant, la sélection et la prestation du consultant pour la création de la plateforme.

Toutefois, des travaux portant sur la "dématérialisation de la procédure de dépôt et d'enregistrement du contrat de travail ont été menés dans le cadre de l'appui budgétaire accordé par l'UE à l'Etat du Sénégal.

➤ **La conception et la mise en ligne d'un portail web pour la DGTSS**

L'atelier d'élaboration et de validation du cahier de charges du consultant prévu à cet effet n'a pu se tenir, de même que les travaux de validation des TDR pour le choix du consultant chargé de la réalisation du portail.

➤ **Le Renforcement des moyens d'intervention des ITSS dans les entreprises**

Malgré les contraintes liées l'observation des mesures barrières dues à la pandémie de la COVID-19, les ITSS ont mené beaucoup d'activités dans les entreprises :

- le contrôle du respect de la **législation du travail dans 2656 établissements sur une prévision de 4790 soit 55,44%** par rapport à l'objectif fixé, car la présence en entreprise a été moins fréquente ;
- l'installation ou la redynamisation de **60 CHS sur 141 prévus, soit une réalisation de 42,55%** ;
- la supervision de **222 élections de délégués du personnel sur une prévision de 313, soit 70,92%** ;
- la collecte de 943 DASMO et bilans sociaux sur 2465 prévus, **soit un taux de réalisation de 38,25%** ;
- l'élaboration et la transmission de tous les rapports mensuels et annuels des ITSS, **soit un taux de réalisation de 100%**.

Cependant, des activités non planifiées ont été exécutées, durant l'exercice 2020. On peut noter, d'une part, les **actions de résilience face à la pandémie de Covid-19**, à savoir :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'intervention de l'Administration du travail dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19. Ce plan a regroupé plusieurs activités notamment l'élaboration et la publication du guide « Covid-19 et milieu de travail », l'enquête sur l'impact de la Covid-19 en milieu professionnel et les concertations sociales sur l'impact de la pandémie de Covid19 en milieu de travail, tenues le 21 août 2020 ;
- l'élaboration de l'avant-projet de l'ordonnance n°2020-01 relative aux mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique.

Et d'autre part, **les activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés au programme Gouvernance du Marché du Travail :**

- Participation, en qualité de membre titulaire, aux travaux de la 340e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail ;
- Elaboration de l'avant-projet de l'arrêté ministériel n°0698 du 9 janvier 2020 portant extension de la décision de la commission mixte n°1048 du 10 décembre 2019 portant revalorisation des salaires dans le secteur privé (JO n°7284 du 16 mars 2020 p.559) ;
- Publication de la convention collective presse et de l'avis d'extension au Journal officiel n°7282 du 13 mars 2020 et élaboration de l'avant-projet de l'arrêté n°9565 du 05 mai 2020 portant extension de la CCN de la Presse (JO n°7319 du 16 mai 2020) ;
- Publication de la convention collective sécurité privée et de l'avis d'extension au Journal officiel n°7276 du 29 février 2020 ;
- Organisation d'un atelier de la Cellule nationale pays du Conseil du Travail et du Dialogue social (CTDS) de l'UEMOA pour le partage des activités réalisées les 10 et 11 novembre 2020 (en visioconférence) ;
- Les avant-projets d'avis et d'arrêté portant extension de la CCNI signée le 30 décembre 2019 ont été élaborés. Conformément à la procédure légale prévue à cet effet, ces avant-projets ont été soumis aux membres du Conseil consultatif national du travail et de la sécurité sociale lors de sa session des 16, 17 et 18 décembre 2020 à Dakar ;
- Dans le cadre de l'exécution de la directive du Chef de l'Etat issue du Conseil des ministres du 15 juillet 2020 et relative à l'application de la nouvelle convention collective nationale du secteur de la presse, les rencontres tenues sous l'égide des ministères de la Culture et de la Communication (5 août et 2 septembre 2020) et de la Fonction publique et du Renouveau du Service public (10 septembre 2020), ont permis

d'apprécier le niveau de mise en œuvre de ladite convention, d'en identifier les facteurs de blocages et de proposer les solutions y afférentes ;

- Instances relatives au règlement des différends de travail (différend collectif à la SONATEL, saisine des partenaires sociaux de Plan international Sénégal, ristourne de cotisations syndicales à l'Imprimerie SAPIN et à GRAPHICS SYSTEMS, prolongation du chômage technique au King Fahd Palace) ;
- Elaboration des avant projets de loi relatifs à la modification de l'article L.69 du code du Travail et son décret d'application, à la discrimination et au harcèlement au travail, à la protection de la femme enceinte, au renforcement des moyens juridiques de l'Inspection du travail ;
- Elaboration de l'avant-projet relatif au fonds d'intervention de l'Administration du travail.

3) Exécution budgétaire du Programme

➤ **Présentation de l'exécution budgétaire par action**

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	76 600 000	34 647 680	111 247 680	109 561 858	109 561 858	109 561 858	98,48%
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	90 200 000	10 002 320	100 202 320	99 151 966	99 151 966	99 151 966	99,95%
Amélioration cadre des moyens interv et SI marché du travail	477 650 000	-10 650 000	467 000 000	464 421 572	464 421 572	464 421 572	99,45%
Total programme GMT	644 450 000	34 000 000	678 450 000	673 135 396	673 135 396	673 135 396	99,22%

➤ **Exécution budgétaire des activités du Programme**

Activités	Crédits ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
P_2019-01-01: Suivre et coordonner les activités du programme	111 247 680	109 561 858	-1 685 822	98,485
ACTION P_2019-01 : Coordination sectorielle	111 247 680	109 561 858	-1 685 822	98,485
P_2019-02-01: Instaurer mécanismes traitement suivi évaluation cahiers doléances	23 652 200	23 652 200	0	100
P_2019-02-02: Promouvoir la négociation collective	6 450 000	6 450 000	0	100
P_2019-02-03: Elaborer et mettre en œuvre un nouveau PNSSEE	17 400 000	17 400 000	0	100
P_2019-02-04: Lutter contre le travail des enfants	11 200 000	11 200 000	0	100
P_2019-02-05: Evaluer PCN2012-2017 travail des enfants, adopter nouveau PA	41 500 000	40 449 766		96,336
ACTION P_2019-02 : Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	100 202 200	99 151 966	-1 050 234	97,994
P_2019-03-01: Promouvoir les Normes Internationales du Travail (NIT)	4 400 000	4 400 000	0	100
P_2019-03-02: Elaborer les textes d'application du Code du travail	14 500 000	14 500 000	0	100
P_2019-03-03: Elaborer et mettre en œuvre plan de formation agents de l'AT	12 350 000	12 350 000	0	100
P_2019-03-04: Etudes sur PFTE dans serv dom travail agric transport urbain	3 400 000	2 997 508	-402 492	88,16
P_2019-03-05 : Revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage	2 100 000	2 100 000	0	100
P_2019-03-06: Produire et partager rapport annuel sur les stat du travail	6 000 000	6 000 000	0	100

P_2019-03-07: Démat les procédures admin /plateforme de gestion en ligne	15 000 000	15 000 000	0	100
P_2019-03-08: Mener une enquête nationale sur l'emploi salarié	32 500 000	32 500 000	0	100
P_2019-03-09: Concevoir et mettre en ligne un portail web pour la DGTSS	3 100 000	3 100 000	0	100
P_2019-03-10 : Mettre en place un SOSTE dans 6 régions	4 100 000	4 100 000	0	100
P_2019-03-11 : Renforcer moyens de contrôle des ITSS dans les entreprises	369 550 000	367 374 064	-2 175 936	99,41
ACTION P_2019-03: Amélioration cadre des moyens interv et SI marché du travail	467 000 000	464 421 572	-2 578 428	99,45

➤ **Exécution des dépenses de transferts courants**

Activités	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution
Haut Conseil Dialogue Social	500 000 000	400 000 000	-100 000 000	80%
Pacte national de stabilité sociale & d'urgence économique	50 000 000	50 000 000	0	100%
Subvention CNTS	139 599 796	139 599 796	0	100%
Subvention UNSAS	76 242 671	76 242 671	0	100%
Subvention CSA	45 003 825	45 003 825	0	100%
Subvention CNTS/FC	39 153 708	39 153 708	0	100%
Subvention 1er Mai (CNTS UTS)	11 248 300	11 248 300	0	100%

Subvention 1er Mai (UNSAS CNTSFCA CDTs)	10 184 450	10 184 450	0	100%
Subvention 1er Mai (CNTSFC FGTSA OGTS CNTLS)	9 892 250	9 892 250	0	100%
Subvention 1er Mai (CSA SYNPICS FGTSB)	9 175 000	9 175 000	0	100%
Subvention 1er Mai (CDSL UNTD COGES)	3 000 000	3 000 000	0	100%
Subvention 1er Mai (UDTS CGDTS USDS)	2 500 000	2 500 000	0	100%
Subvention 1er Mai (UTLSB CDSA STDS)	2 000 000	2 000 000	0	100%
Subvention 1er Mai (UTLA CFS)	1 000 000	1 000 000	0	100%
Subvention 1er Mai UDTS FO	1 000 000	1 000 000	0	100%
Total dépenses de Transferts Courants	900 000 000	800 000 000	-100 000 000	88,89%

B. Programme Protection sociale des travailleurs

Le Programme Protection sociale s'inscrit dans la stratégie globale de l'Etat de mettre en place un socle de protection sociale, conformément aux orientations et priorités du PSE.

Dans ce cadre, il contribue à la construction d'un système de protection sociale accessible à tous les travailleurs tant de l'économie formelle que de l'économie informelle.

Il vise ainsi à assurer une plus forte inclusion sociale en renforçant la sécurité sociale des travailleurs et en facilitant l'accès des travailleurs de l'économie informelle à la protection sociale conformément aux orientations et priorités du Programme Pays pour le Travail décent (PPTD 2018-2022).

Pour atteindre ses objectifs, le programme Protection sociale a mis l'accent sur deux leviers :

- le renforcement et l'extension de la protection sociale;
- la promotion de la Sécurité et Santé au Travail dans les lieux de travail.

Ces deux actions visent à fournir, en complément des politiques de protection sociale mises en œuvre par l'Etat, la couverture en prestations familiales, soins médicaux, vieillesse, invalidité, décès, accidents de travail et de maladies professionnelles, tout en garantissant aux travailleurs la sécurité et la santé dans les lieux de travail.

1) Bilan général et résultats

Le Programme Protection sociale a obtenu des avancées majeures en matière de renforcement et d'extension de la sécurité sociale des travailleurs, notamment à travers l'amélioration du cadre juridique de la sécurité sociale ainsi que l'accompagnement des travailleurs de l'économie informelle à disposer d'une couverture sociale et en matière de promotion de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Cela s'est traduit, concrètement, par l'organisation de sessions du comité de pilotage chargé d'élaborer le projet de code unique de sécurité sociale, le parachèvement de la réforme de l'assurance maladie obligatoire, avec la tenue des quatre (4) sessions de formation au profit des inspecteurs du travail et de la sécurité sociale, des gérants d'IPM et de quelques représentations des organisations d'employeurs et syndicales.

En outre, la signature de la Convention bilatérale de sécurité sociale avec l'Espagne et son Arrangement administratif constitue une réalisation majeure à l'actif de notre département.

Dans le domaine de la promotion de la santé et sécurité au travail, des activités de prévention de la Covid-19 en milieu de travail ont été organisées et des outils de sensibilisation ont été élaborés et distribués aux acteurs du monde du travail.

Ces actions sont menées en étroite collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et les différentes institutions de prévoyance sociale notamment la Caisse de sécurité sociale et l'Institution de coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO).

2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus

Les objectifs et indicateurs de performance du Programme Protection sociale sont axés sur l'amélioration du cadre législatif de la sécurité sociale, ainsi que sur les efforts de contrôle menés par les Inspections du travail pour prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé et la sécurité au travail.

Les résultats obtenus dans le domaine **du renforcement du cadre juridique de la sécurité sociale et l'extension de la protection sociale** sont déclinés ainsi qu'il suit :

➤ L'élaboration du projet du nouveau code de Sécurité sociale

La tenue des sessions du comité de pilotage chargé de valider le projet de nouveau code de la sécurité sociale a permis d'examiner les différentes parties du code relatives aux dispositions générales, à l'organisation et au fonctionnement des Institutions de Prévoyance sociale ainsi qu'aux branches soins médicaux et accidents du travail et maladies professionnelles. Ces sessions ont été l'occasion de discuter avec tous les acteurs, des importantes modifications et évolutions apportées à la législation en matière de sécurité sociale.

➤ La signature de la convention bilatérale de sécurité sociale entre le Royaume d'Espagne et la République du Sénégal

La Convention bilatérale de Sécurité sociale entre le Royaume d'Espagne et la République du Sénégal et son Arrangement administratif a été signée, à Dakar, le 22 novembre 2020. Sa mise en œuvre permettra au travailleur sénégalais d'Espagne de bénéficier de la portabilité au Sénégal de ses droits et prestations en cas d'accident du travail, de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité et de survivants, lorsqu'il décide de transférer sa résidence au Sénégal.

La conclusion de cette nouvelle convention constitue un enjeu majeur au regard du nombre de travailleurs sénégalais régulièrement établis en Espagne, estimé par l'Ambassade du Sénégal en Espagne à plus de 80 000.

➤ **Le renforcement de capacités des acteurs de l'assurance maladie obligatoire**

Dans le but de lutter contre l'évasion sociale, les capacités des acteurs de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ont été renforcées sur le cadre juridique et institutionnel avec l'organisation d'ateliers tripartites par zone dans les régions de Thiès, Tambacounda et Saint-Louis. Ces ateliers ont été l'occasion de partager la réforme de l'AMO avec les acteurs (employeurs, organisations syndicales, gérants d'IPM) et de présenter la nouvelle institution de coordination de l'assurance maladie obligatoire (ICAMO).

➤ **Le traitement des demandes d'agrément**

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture médicale des travailleurs, outre les mises en conformité des statuts et règlements intérieurs des IPM, 10 IPM ont été créées et ont permis la couverture en soins médicaux de 4998 travailleurs, en 2020.

➤ **La mise en place du Comité d'initiative mutualiste de la mutuelle sociale des artisans**

La formation des membres du Comité d'initiative mutualiste de la mutuelle sociale des artisans a permis d'obtenir des avancées significatives pour permettre le démarrage de ladite mutuelle. En partenariat avec les chambres de métiers, plus de 5000 artisans ont adhéré à cette mutuelle nationale qui offrira une couverture maladie et retraite aux artisans.

➤ **La réalisation d'une étude sur la création de l'IPM Interentreprises des travailleurs non-permanents**

Le processus de création de l'IPM Interentreprises des travailleurs non-permanents a été accéléré durant l'année. En plus de l'arrêté relatif au Comité de pilotage, une étude est en cours de réalisation avec le concours technique et financier de la COSRISS afin d'assurer la couverture maladie des travailleurs exclus du bénéfice des prestations de l'assurance maladie obligatoire.

Concernant la promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail, les réalisations suivantes ont été notées :

➤ **Amélioration du cadre juridique et institutionnel de la sécurité et santé au travail**

L'année 2020 est marquée par la ratification des conventions pertinentes de l'OIT en matière de santé et sécurité au travail, notamment la Convention n°155 sur la sécurité et la santé des travailleurs, adoptée à Genève, le 22 juin 1981 ; la Convention n°161 sur les services de santé au travail, adoptée à Genève, le 25 juin 1985 ; la Convention n°187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail de 1986 et le Protocole de 2002.

La ratification de ces instruments renforce l'adhésion de notre pays aux objectifs universels de l'OIT et son engagement continu en faveur de l'amélioration des conditions de sécurité et santé au travail.

➤ **Lutte contre la propagation de la Covid-19 et mise à disposition d'outils de résilience**

En vue d'éviter et de limiter la propagation de la Covid-19 en entreprise et de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, les actions suivantes ont été réalisées :

- la publication et la distribution d'un guide intitulé « Milieu de travail et Covid-19 » fournissant des recommandations sur les mesures de prévention spécifiques au monde du travail ;
- l'élaboration et la distribution d'affiches, de flyers, de roll-up « STOP COVID-19 en milieu de travail » aux partenaires sociaux et aux Inspections du Travail et de la Sécurité sociale;
- l'élaboration de la circulaire n°000228/MTDSRI/DGTSS/DPS/DPHSST du 08 mars 2020 exhortant les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale des différents ressorts à veiller au respect, par les entreprises, des mesures de prévention préconisées par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, pour prévenir la propagation de la Covid-19 dans les milieux de travail ;
- l'élaboration de la Circulaire n°000270/MTDSRI/DGTSS/DPS/DPHSST du 18 mars 2020 pour contribuer à la sécurité sanitaire de tous les agents et usagers dans les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale ;
- l'organisation d'une campagne de sensibilisation dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel, au mois d'août 2020, à l'intention des employeurs, des membres des CHST et des délégués du personnel qui a permis de fournir, d'une part, des mesures pratiques et méthodes à mettre en œuvre en matière de santé et de sécurité pour la prévention de la Covid-19 en entreprise et, d'autre part, de sensibiliser les travailleurs pour le respect

des mesures barrières et l'adoption de comportements responsables en milieu professionnel et familial. Cette campagne a permis de visiter quinze (15) entreprises occupant une population de 11129 travailleurs, dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'hôtellerie, de la restauration, de la minoterie, des mines, de l'aéroportuaire.

➤ **Lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail**

Avec l'appui du Conseil national de lutte contre le SIDA (CNLS) et par l'intermédiaire des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale), dix (10) stratégies avancées et trente et un (31) causeries dans les entreprises et établissements ont été organisées. Ces activités ont permis de sensibiliser et de dépister près de mille (1000) travailleurs sur toute l'étendue du territoire national et dans tous les secteurs d'activités.

➤ **Participation aux études d'impact environnemental et social**

Au titre des évaluations et études d'impact environnemental et social, la Direction de la Protection sociale a participé à cinq (05) réunions du Comité national de validation des évaluations environnementales ainsi qu'à des missions de suivi des plans de gestion environnementale et sociale du projet Bus Rapide Transit (BRT) et des deux (02) autoponts de la VDN et de Yoff.

3) Exécution budgétaire du Programme

➤ Présentation de l'exécution budgétaire par action du Programme Protection social des Travailleurs (PPST)

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Renforcement et extension de la Protection sociale	39 250 000	3 900 000	43 150 000	43 139 468	43 139 468	43 139 468	99,98%
Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail	13 350 000	-3 900 000	9 450 000	9 448 808	9 448 808	9 448 808	99,99%
Total programme PS	52 600 000	0	52 600 000	52 588 276	52 588 276	52 588 276	99,98%

➤ Exécution budgétaire des activités du PPST

Activités	Crédits ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
P_2107-02-01 : Elaborer le nouveau code unique de sécurité sociale	31 250 000	31 246 031	-3 969	99,99%
P_2107-02-02 : Renforcer capacités ITSS sur Tech gestion contrôle des IPM	11 900 000	11 893 437	-6 563	99,95%
ACTION P_2107-02 : Renforcement et extension de la Protection sociale	43 150 000	43 139 468	-10 532	99,98%
P_2107-03-01 : Renforcer le cadre juridique de la sécurité et santé au travail	9 450 000	9 448 808	-1 192	99,99%
ACTION P_2107-03 : Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail	9 450 000	9 448 808	-1 192	99,99%

➤ **Exécution des dépenses de transferts courants du PPST**

Activités	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution %
COSRISS	146 600 000	500 100 000	0	341 ,13%
Total Transferts Courants	146 600 000	500 100 000	0	341,13%

Ce taux d'exécution de **341,13%** des dépenses de transferts courants du COSRISS est dû aux autres actes modificatifs de **353 500 000 FCFA** apportés au courant de l'année.

C. Programme Pilotage, coordination et gestion administrative

Le Programme Pilotage, coordination et gestion administrative occupe une place centrale au sein du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

De par sa transversalité, il assure une fonction de support dans la conduite de l'élaboration des politiques en matière de travail, de dialogue social et négociation collective, de protection sociale, de relations avec les Institutions, de gestion des ressources humaines, matérielles et financières du département, de la coordination du système de planification et de production des statistiques du département.

Il s'articule autour de trois actions majeures :

- Coordination administrative ;
- Pilotage stratégique ;
- Coordination et suivi des relations avec les Institutions.

Il vise la valorisation des ressources humaines, le renforcement des moyens d'action des services, la construction, la réhabilitation et l'équipement des IRTSS, l'allocation optimale des ressources financières, l'amélioration des fonctions de planification et de suivi évaluation, le suivi régulier de l'exécution budgétaire, la reddition des comptes et le renforcement de la visibilité des actions et réalisations du département.

Il cherche, aussi, à améliorer la coordination, la communication, le suivi des relations avec les Institutions et l'accès à l'information institutionnelle.

1) Bilan général et résultats

Durant l'exercice 2020, plusieurs réalisations ont été notées au niveau du Programme Pilotage, coordination et gestion administrative. Ces avancées concernent la riposte contre le Covid-19, la mise en œuvre de l'agenda législatif et réglementaire du département, le processus d'institutionnalisation du genre, le pilotage stratégique au niveau du département et l'amélioration des relations avec les institutions.

2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus

Les résultats au niveau de ce programme sont, entre autres :

➤ **Les activités de riposte contre la pandémie de Covid-19**

- Appui logistique à la campagne de sensibilisation sur le respect des mesures de prévention en milieu de travail, dans le cadre de la lutte contre la pandémie (Covid-19) qui a commencé à sévir au Sénégal en mars 2020 ;
- Dotation des structures centrales et déconcentrées en produits de protection et de lutte contre la propagation de la Covid-19 ;
- Appui aux IRTSS pour un renforcement de leurs moyens de contrôle au niveau des entreprises surtout durant la période de l'état d'urgence décrété à cause de la pandémie afin qu'elles puissent vérifier l'application effective de l'ordonnance n°01-2020 du 08 avril 2020.

➤ **Le processus d'institutionnalisation du Genre**

Deux formations ont pu être organisées, grâce au partenariat avec la Fondation Friedrich Ebert, sur les thèmes suivants :

- « Quelles stratégies pour améliorer la représentativité des femmes dans les élections de délégués du personnel ? », les 28 et 29 février 2020 ;
- « le Genre, les concepts et les outils d'analyse et d'intégration pour une application effective de la dimension genre dans le secteur du travail », du 09 au 11 septembre 2020.

Toujours dans ce cadre, la Cellule du Genre et de l'Equité a élaboré la contribution du ministère à la revue annuelle conjointe (R.A.C) de la thématique Genre organisée par la Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre (D.E.E.G), les 16, 17 et 20 mai 2019, a fourni des données sur les statistiques du travail à l'Observatoire national de la Parité (O.N.P.) sur sa demande, a proposé le rapport budgétaire genre du ministère sollicité par le ministère des Finances et du Budget.

De surcroit, elle a assuré la représentation du ministère à diverses initiatives, notamment :

- le Comité multipartite pour les statistiques différenciées dans le cadre du programme mondial Women count financé par ONU Femmes et mis en œuvre par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie ;

- le Comité technique pour le suivi de la mission d'assistance du projet Women Entrepreneurs Finance Initiative (WEFI).

➤ **La contribution de la Cellule des affaires juridiques à la production normative**

La Cellule des Affaires juridiques a participé à l'élaboration de plusieurs textes pour veiller à leur qualité rédactionnelle avant leur transmission au Secrétariat général du Gouvernement.

Il s'agit notamment :

- du projet de loi modifiant l'article L 69 sur l'âge de la retraite et son projet de décret d'application ;
- du projet de texte sur le renforcement des pouvoirs des IRTSS ;
- du projet de texte sur la génération des ressources ;
- des projets d'arrêtés portant organisation des directions particulièrement celui de la DAGE et de la DRI ;
- du projet d'arrêté portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule Genre et de l'Equité du département ;
- du projet d'arrêté modifiant et remplaçant l'arrêté n°02470/MFPTDSOP/DAGE du 10 février 2014 portant organisation et fonctionnement du Comité de pilotage de la convention entre le Ministère chargé du Travail et la Caisse de Sécurité Sociale ;
- du projet d'arrêté modifiant et remplaçant l'arrêté n° 16351 du 19 août 2015 portant création et fonctionnement du Comité de pilotage de la convention entre le Ministère chargé du Travail et l'IPRES.

En outre, la Cellule des Affaires juridiques a fait une étude d'impact sur l'opportunité de la création d'une Agence nationale chargée de la migration du travail et a rédigé un projet de texte y relatif. Elle a également formulé des observations sur plusieurs textes des autres départements ministériels et participé aux réunions du Comité technique du Secrétariat général du Gouvernement.

➤ **Le pilotage stratégique**

On note les résultats suivants :

- l'élaboration du Rapport de performance de l'année 2019 du département et sa diffusion aux plus hautes autorités, aux départements ministériels ainsi qu'aux partenaires sociaux ;
- l'actualisation du document de Programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et des autres documents de planification budgétaire, en rapport avec la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi Evaluation ;
- l'organisation d'un atelier bilan des activités de 2019 et de validation des PTA de 2020 par Programme ;
- le renforcement de capacités des différents acteurs de l'exécution budgétaire sur le budget programme ;
- la réception des travaux de réhabilitation des IRTSS de Diourbel, Fatick et Ziguinchor ;
- la réception des travaux de construction de l'IRTSS de Matam ;
- la dotation des IRTSS et des services centraux en mobilier de bureau et matériels informatiques ;
- le pavage des parkings et aires de circulation du ministère ;
- l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget ;
- l'acquisition de matériels de communication pour le Service des Relations publiques et de la Documentation.

➤ **La couverture des travaux des Institutions**

La couverture des travaux des institutions a été réalisée par le département, à travers la DRI. Ainsi, pour **l'Assemblée nationale**, le ministère a assuré la coordination et la couverture de 47 affaires, examinées entre le 27 janvier et le 29 décembre 2020.

La représentation a été suivie par l'élaboration et la transmission du Rapport général des affaires examinées par la session ordinaire unique 2019-2020 à Son Excellence Monsieur le Président de la République, au Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République et au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Le compte rendu de ces 47 affaires est disponible, en sus de celui de l'adoption de la LFI 2020 qui restitue les débats entre les députés et les ministres lors des séances plénières.

Pour le compte du **Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, la première session ordinaire de l'année 2020, initialement prévue du 10 mars au 14 avril 2020 sur le thème

principal : « Qualité des services de santé au Sénégal », a été annulée du fait de la pandémie de Covid-19.

La deuxième session ordinaire s'est tenue du 15 septembre au 15 octobre 2020, en visioconférence. La séance plénière d'ouverture a été consacrée à l'examen du thème : « Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal. Quelles nouvelles orientations pour une politique sanitaire plus résiliente et des services de qualité performants »?

S'agissant du **Haut Conseil des Collectivités territoriales**

Il a tenu :

- sa première session ordinaire de l'année, du 07 février au 07 avril 2020, sur le thème : l'équité territoriale, avec une déclinaison en trois sous-thèmes : statut de la commune-pôle urbain de Diamniadio et des villes capitales de régions ; le statut du chef de village et du délégué de quartier ; solidarité et dialogue des territoires : intercommunalité, transcommunalité et pôles territoires ;
- sa deuxième session ordinaire, du 21 septembre au 19 octobre 2020, sur le thème : financement et fiscalité des Collectivités territoriales à l'épreuve de la Covid - 19 » ;
- sa troisième session ordinaire, du 13 novembre au 18 décembre 2020, sur le thème : « Collectivités territoriales et Coopération décentralisée ».

➤ **Le renforcement des capacités des Attachés parlementaires et des agents de la Direction des Relations avec les Institutions**

En conformité avec les mesures prises par les autorités dans le cadre de la riposte contre la Covid-19, toutes les activités de formation de la DRI prévues dans le Projet annuel de Performance du Programme Pilotage, coordination et gestion administrative ont été mises en veilleuse.

➤ **Les activités du centre d'information et de documentation sur les institutions et la gouvernance**

Elles reposent essentiellement sur la collecte, le traitement et la mise à disposition du public des données recueillies, principalement, auprès de l'Assemblée nationale, du Haut Conseil des Collectivités territoriales, du Conseil économique, social et environnemental et du Secrétariat général du Gouvernement.

En 2020, 68 documents ont été collectés, traités et insérés dans le site web.

La base de données documentaires compte, actuellement, 2467 documents traités et accessibles, à travers le site www.dri.gouv.sn .

On note, cependant, une nette augmentation du niveau de consultation du site web de la DRI, avec un nombre de visites de 99 800, du 1er janvier au 18 décembre 2020, contre 40 600, en 2019. Ceci s'explique par la crédibilité des données mises à la disposition des usagers et la visibilité du site web de la DRI avec le moteur de recherche "GOOGLE".

3) Exécution budgétaire du Programme

➤ **Présentation de l'exécution budgétaire par action du Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative (PPCGA)**

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	170 892 000	0	170 892 000	170 524 709	170 524 709	170 524 709	99,79%
Pilotage stratégique	362 318 000	0	362 318 000	361 833 774	361 833 774	361 833 774	99,87%
Coordination et suivi des Relations entre les Institutions	85 900 000	0	85 900 000	85 710 452	85 710 452	85 710 452	99,78%
Total programme PCGA	619 110 000	0	619 110 000	618 068 935	618 068 935	618 068 935	99,83%

➤ **Exécution budgétaire des activités du PPCGA**

Activités	Crédits ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Suivre et coordonner les activités des structures du ministère	170 892 000	170 524 709	367 291	99,79%
ACTION P_2107-02 : Coordination sectorielle	170 892 000	170 524 709	367 291	99,79%
Planifier suivre et évaluer les projets et activités	27 420 000	27 416 758	0	100%

Assurer le contrôle et la vérification interne	13 900 000	13 890 572	9 428	99,93%
Assurer le suivi de l'information et de la communication	18 300 000	18 288 385	11 615	99,93%
Suivre la passation et l'exécution des marchés publics	12 100 000	12 092 304	7 696	99,94%
Construction et réhabilitation ITSS	290 598 000	290 145 755	452 245	99,84%
ACTION P_2107-03 : Pilotage stratégique	362 318 000	361 833 774	484 226	99,86%
Coordonner et suivre les Relations avec les Institutions	85 900 000	85 710 452	189 548	99,78%
ACTION P_2107-03 : Coordination et suivi des Relations avec les Institutions	85 900 000	85 710 452	28 798 000	99,78%

➤ **Exécution des dépenses de transferts courants du PPST**

Le programme Pilotage ne dispose pas de dépenses de transfert au titre de l'année 2020.

III. Analyse des contraintes

Au titre de l'année 2020, d'importants progrès ont été notés dans la réalisation des objectifs du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI), mais ceux-ci n'occultent pas les difficultés rencontrées dans l'exécution des actions prévues dans les différents programmes.

La principale contrainte est liée à la pandémie de Covid-19 qui a obligé le Gouvernement à geler l'exécution de certaines lignes budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de résilience économique et sociale.

En effet, dans le cadre des mesures de riposte contre la pandémie, la plupart des activités nécessitant la tenue de rencontres, d'ateliers et de réunions ont été suspendues. La crise sanitaire a aussi entraîné des lenteurs dans l'exécution des marchés publics, tant au niveau des fournisseurs que des services du ministère des Finances et du Budget.

Du fait de l'observance des mesures barrières, la présence en entreprise a été moins fréquente alors que les conflits sociaux se multiplient, et incidemment les demandes de conseils et d'arbitrage.

Aussi, a-t-il été noté que la pandémie a eu des répercussions sur le fonctionnement des institutions de prévoyance sociale. En effet, les produits de facturation et de recouvrement des cotisations ont connu une baisse, en raison des initiatives qui ont été prises par les institutions de prévoyance sociale pour accompagner les entreprises (le report et le gel des cotisations pour certains secteurs lourdement affectés ; l'allégement et la suspension des pénalités de retard pour les entreprises n'ayant pas réagi à date échuée ; l'accord de moratoire de paiement des cotisations).

A cela s'ajoutent d'autres contraintes, notamment :

- la modicité du budget des Programmes, surtout celui de la Protection sociale des travailleurs ;
- l'inexistence de crédits pour la prise en charge des sessions de renforcement de capacités des agents ;
- l'insuffisance des ressources humaines ;
- le déficit de moyens de transport, logistiques et de plateformes informatiques de grande envergure.

IV. Perspectives

Afin d'assurer la contribution du département à la relance des activités qui ont été plombées par la pandémie et à la réalisation d'une croissance durable et inclusive, en articulation avec les objectifs du PAP 2 ajusté et accéléré, le MTDSRI, pour l'exercice 2021, envisage de réaliser, en plus des activités programmées en 2020 et non tenues, celles qui se déclinent ainsi :

➤ **Programme Gouvernance du marché du travail**

- l'élargissement de la population couverte par les conventions collectives, en ciblant particulièrement les secteurs de la boulangerie et du transport d'hydrocarbures ;
- la mise en œuvre du plan d'action de l'administration du travail dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, pour réussir la reprise des activités par le dialogue social et le tripartisme ;
- le parachèvement d'un nouveau pacte social aligné sur la phase II du PSE ;
- la redynamisation de la production législative en mettant l'accent sur la réforme du code du Travail et l'adoption de ses textes d'application ;
- la consolidation du système d'information sur le marché du travail ;
- la dématérialisation des procédures de dépôt des contrats de travail ;
- la mise à jour du SYGIET pour davantage prendre en compte certaines mutations, les insuffisances constatées au niveau de l'application et les besoins de recueil et de traitement d'informations sur le marché du travail ;
- le renforcement en moyens logistiques supplémentaires des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale ;
- le renforcement des capacités techniques des agents pour leur permettre de faire face efficacement aux nombreuses sollicitations des usagers dans le cadre de la promotion du travail décent.

➤ **Programme Protection sociale des travailleurs**

- l'équipement des services de la Direction de la Protection Sociale de moyens nécessaires pour le bon fonctionnement du Programme ;
- la tenue de sessions de validation de l'avant-projet de code de Sécurité sociale par le Conseil consultatif national du Travail et de la Sécurité sociale (CCNTSS) et la transmission dudit projet au Secrétariat général du Gouvernement ;
- la tenue de sessions de négociations de convention bilatérale de Sécurité sociale avec le Brésil et l'élaboration et la soumission de projets de conventions bilatérales entre le Sénégal et respectivement le Maroc, l'Italie et la Gambie : il convient d'examiner les

voies et moyens d'ouvrir des négociations avec ces grands pays d'accueil de nos compatriotes ;

- la mise en place de la mutuelle sociale des artisans ;
- la mise en place de l'IPM interentreprises des travailleurs non permanents ;
- l'élaboration d'un plan stratégique d'intervention de l'administration du travail en matière d'assurance maladie obligatoire ;
- le renforcement des capacités des ITSS sur les techniques de gestion et de contrôle des IPM ;
- le suivi des travaux de mise en œuvre de la phase pilote du schéma directeur du système d'information de l'assurance maladie obligatoire ;
- le renforcement du cadre juridique de la santé et sécurité des travailleurs ;
- l'amélioration de la prévention et la lutte contre la Covid-19 en milieu de travail par la mise en œuvre du programme d'intervention de l'Administration du Travail en sécurité et santé au travail dans les entreprises y compris dans l'économie informelle ;
- le renforcement des capacités des intervenants en sécurité et santé au travail (Administration du travail et partenaires sociaux) ;
- la réalisation d'une enquête sur le fonctionnement des CHST ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'intervention en SST,
- la réactualisation des outils de collecte en SST ;
- la poursuite des actions de sensibilisation et de dépistage du VIH/SIDA en milieu de travail.

➤ **Programme Pilotage, coordination et gestion administrative**

- l'évaluation des activités de l'année 2020 et la validation des plans de travail annuels des différents programmes pour l'année 2021 ;
- l'évaluation à mi-parcours de la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) qui prendra en compte une dimension prospective liée à la phase post Covid-19;
- la coordination et le suivi de l'ensemble des activités des trois programmes pour en assurer une cohérence interne et une parfaite synergie ;
- l'acquisition d'un logiciel de gestion de la comptabilité des matières ;
- la mobilisation continue des membres de la Cellule du Genre et de l'Équité, pour appuyer le département dans le plaidoyer pour la promotion du genre dans ses programmes et auprès de ses partenaires sociaux ;
- le renforcement des capacités des agents sur les techniques de rédaction administrative;

- la poursuite du suivi du programme de construction et de réhabilitation des IRTSS, en relation avec l'ACBEP ;
- la finalisation de la construction de l'IRTSS de Kaolack et la réalisation de celle de Sédhiou et Louga. Aussi, concernant la réhabilitation des IRTSS, celles de Fatick et Thiès sont ciblées ;
- l'équipement des IRTSS en mobilier de bureau et matériels informatiques ;
- l'interconnexion des IRTSS avec le niveau central via le réseau fibre optique de l'ADIE pour dématérialiser certaines activités (visio-conférence, gestion électronique du courrier) ;
- la poursuite de l'équipement des services centraux du programme ;
- la préparation, l'exécution et le suivi des budgets programmes ;
- le renforcement des capacités des agents concernant la conception, la mise en œuvre et le suivi des budgets programmes ;
- la coordination et la couverture des travaux de l'Assemblée nationale ainsi que l'élaboration et la transmission des comptes rendus ;
- la représentation aux travaux du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;
- la représentation aux travaux du Conseil économique, social et environnemental ;
- le renforcement des capacités des Attachés parlementaires et des agents ;
- la poursuite du programme d'archivage et de documentation par la collecte des documents en provenance des Institutions, leur numérisation et leur mise en ligne dans le site web www.dri.gouv.sn ;
- la tenue d'un audit externe de la base de données du Centre d'information et de Documentation sur les institutions et la Gouvernance, en vue de vérifier la conformité et l'exhaustivité des données archivées et mises en ligne.

Conclusion

Malgré un contexte difficile de crise sanitaire, le Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI) a pu obtenir des résultats satisfaisants dans la mise en œuvre des activités des Plans de travail annuels de ces programmes.

Ainsi, entre autres réalisations, il faut souligner la promotion du dialogue social en plus d'une importante production normative dans le domaine de la négociation collective, la mise à jour du cadre juridique des relations de travail, la promotion des normes et des relations internationales du travail, la publication du rapport annuel sur les statistiques du travail, la signature de la Convention bilatérale de sécurité sociale entre le Royaume d'Espagne et la République du Sénégal, la lutte contre la propagation de la Covid-19 et la mise à disposition d'outils de résilience, l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la sécurité et santé au travail, la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail, l'amélioration de la coordination et le suivi des relations entre l'Exécutif et les Assemblées.

Cependant, beaucoup de contraintes ont été soulignées, dont les plus pesantes sont liées aux mesures prises pour endiguer la pandémie de Covid-19. Il s'agit du gel de certains crédits et de l'annulation de plusieurs rencontres, pour se conformer au respect des gestes barrières.

Subséquent, le MTDSRI, à travers ses trois programmes, compte relever plusieurs défis d'ordre organisationnel, technique, communicationnel et budgétaire, pour contribuer davantage à la relance de l'économie à travers l'exécution du PAP2 ajusté et accéléré.